



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Département de Saône et Loire

SÉANCE DU : 17 Mars 2015	Nombre de délégués :	
N° 2015-016	En exercice :	50
Convocation du : 10 Mars 2015	Présents ou représentés :	34
Affichage du : 18 Mars 2015	Absents :	7

Objet de la délibération : Platelage Pont des Morands – Tranche conditionnelle

L'an deux mille quinze et le dix-sept du mois de mars à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie de Montceau-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la commune de Blanzay.

Étaient Présents, représentant les communes de :

Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (délégué suppléant)
LES BIZOTS	M Thierry MARMORAT M Jean Paul LUARD	X	X		Pouvoir à Jean-Paul LUARD
BLANZY	M Jean Marc FRIZOT M André PAPILLON	X X			
CIRY LE NOBLE	M Pascal SCHIAVONE M Jean François RIZET		X X		
DIGOIN	M Yves BAYON Mme Marie-Agnès FORGEAT		X X		
GÉNELARD	M Jean-Paul BONIN M Richard FORGEAT	X X			
MARIGNY	Mme Paulette ACKERMANN M François MARCHAND	X	X		M Bernard MORIN
MONTCEAU LES MINES	M Michel FURNO Mme Catherine PIGUET	X	X		Pouvoir à Michel FURNO
MONTCENIS	M Bernard GILOT M André PRUDHON	X X			
MONTCHANIN	M Joël DUBAND M Daniel LAUREAU	X	X		
OUDRY	M Pascal LOPES DE LIMA M Jean Paul LAUPIN	X X			
PALINGES	M Bruno PICHARD M Jean Louis TRAMOY	X X			
PARAY LE MONIAL	M André ACCARY M Gilles PERRETTE	X	X		Pouvoir à Gilles PERRETTE
PERRECY LES FORGES	M Cyril DUTARTRE M Guillaume JACOB			X X	
POUILLOUX	M SOROKA Christian M Jean Paul MAZILLE	X	X		
SAINT AUBIN EN CHAROLLAIS	M Pascal MOREAU M Jean Paul BRÉTIGNY			X X	
SAINT BERAÏN SOUS SANVIGNES	M Philippe DUBAND M Bernard VILLETTE	X	X		
SAINT EUSÈBE	M Alain BALLOT M Henri CHECKO	X	X		M J-P. DUFOURGNIAUD
SAINT LAURENT D'ANDENAY	M Rémy CAPA M Gilles TOUILLON	X X			
SAINT LEGER LES PARAY	M Laurent BOURGEON M Alain MATRAS	X X			
SAINT VALLIER	Mme Danielle LUCIEN M Denis BEAUDOT	X X			
SAINT VINCENT BRAGNY	M Sébastien DESCHAMPS M Jean Marc PESSIN	X	X		
SANVIGNES LES MINES	M Guy BOGUET M Jean Claude LAGRANGE	X	X		M Frédéric CANE
TORCY	Mme Sylvie LECOEUR M René LEBEAU	X	X		M Christian LAMALLE
VITRY EN CHAROLLAIS	M Daniel THERVILLE M Jean Yves GRILLET			X X	
VOLESVRES	M David PIERRE M Claude DUCROUX		X	X	

Secrétaire de séance : M Bruno PICHARD

.../...

Le Syndicat est propriétaire de 15 ha de zones humides : marais du Pont des Morands sur les communes de Saint Eusèbe et Montchanin. Cette zone humide est stratégique pour la ressource en eau du faux bras de la Bourbince. Dans le cadre du plan de gestion de ce site naturel et dans le cadre de cette acquisition, le Syndicat s'est engagé à valoriser le site par l'aménagement d'un sentier sur pilotis permettant l'accessibilité du public.

Deux projets de sentiers pédagogiques ont été définis : un sentier de 300 mètres sur la commune de Montchanin (tranche ferme) et un de 400 mètres sur la commune de Saint Eusèbe (tranche conditionnelle).

L'entreprise Germain Environnement a obtenu le marché et a réalisé la tranche ferme en 2014. Il est prévu d'ouvrir la tranche conditionnelle pour une exécution des travaux en octobre 2015. Le montant de la tranche conditionnelle est estimé à 92 700 € HT.

Par la suite, des panneaux pédagogiques conçus en partenariat avec les scolaires (projet pédagogique entrant entre autre dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires) seront installés.

Le plan de financement de ces opérations est détaillé ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		
Nature de l'action	Montant (HT)	Partenaires	Taux d'aide (%)	Montant subvention
Platelage		Etat en remplacement du Feder	26.2%	46 280 €
tranche ferme	84 000 €	CRB	17 %	30 000 €
Tranche conditionnelle	92 700 €	CG71	36.8 %	65 080 €
		SIBVB	20 %	35 340 €
TOTAL Dépenses	176 700 €	Total Recettes	100 %	176 700 €

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le président à solliciter les différents partenaires financiers pour l'aménagement du marais du Pont des Morands – Année 2015,

Autorise le président à lancer la tranche conditionnelle si la totalité des aides sollicitées sont obtenues.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

à la sous-préfecture le : 24 mars 2015

Publication le : 24 mars 2015

A Montceau-les-Mines le : 24 mars 2015

Le Président,


